



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0903

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Missions de détection/localisation de réseaux enterrés - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0903**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Missions de détection/localisation de réseaux enterrés - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réglementation pour la prévention des endommagements de réseaux, la Métropole de Lyon doit réaliser des investigations complémentaires préalablement aux études d'un projet, dès lors que les réseaux concernés par ce projet n'ont pas été localisés avec une classe de précision A par les concessionnaires sollicités.

Les missions consistent à détecter, géolocaliser et à rattacher sur un plan géoréférencé, un ou plusieurs réseaux publics et privés enterrés et aériens dans une zone d'intervention définie par le maître d'ouvrage. Des techniques adaptées au site et aux réseaux recherchés, de préférence non intrusives, sont utilisées. Toutefois, les missions peuvent être circonscrites à un repérage par un sondage manuel ou faiblement mécanisé en cas de forte densité de réseaux. Le marché comprend également le marquage-piquetage au sol desdits réseaux.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés (4 lots) relatifs aux missions de détection/localisation de réseaux enterrés.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots font l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils sont conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comportent un engagement de commande minimum pour la durée ferme du marché selon le détail suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Pas d'engagement maximum : estimation pour la durée ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Centre de la Métropole de Lyon	50 000	60 000	125 000	150 000

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Pas d'engagement maximum : estimation pour la durée ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
2	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Est de la Métropole de Lyon	50 000	60 000	125 000	150 000
3	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Ouest de la Métropole de Lyon	50 000	60 000	125 000	150 000
4	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Nord de la Métropole de Lyon	50 000	60 000	125 000	150 000

Les montants sont identiques chaque année.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 octobre 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Centre de la Métropole de Lyon	COIRO/SEEA/ALTEA EXPERTS/CEDE/SERAL
2	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Est de la Métropole de Lyon	DETECT RESEAUX/ MDTP
3	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Ouest de la Métropole de Lyon	STRACCHI/SERPOLLET/DETECT RESEAUX
4	missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Nord de la Métropole de Lyon	DETECT RESEAUX 69/FILLOT TP/ GEOCAD/CARRION TP

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Centre de la Métropole de Lyon ; groupement d'entreprises COIRO/SEEA/ALTEA EXPERTS/CEDE/SERAL pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et une estimation globale annuelle de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC pour une durée ferme de une année reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 2 : missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Est de la Métropole de Lyon ; entreprise ou groupement d'entreprises DETECT RESEAUX/MDTP pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et une estimation globale annuelle de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC pour une durée ferme de une année reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 3 : missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Ouest de la Métropole de Lyon ; entreprise ou groupement d'entreprises STRACCHI/SERPOLLET/DETECT RESEAUX pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et une estimation globale annuelle de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC pour une durée ferme de une année reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 4 : missions de détection/localisation de réseaux enterrés - secteur Nord de la Métropole de Lyon ; entreprise ou groupement d'entreprises DETECT RESEAUX 69/FILLOT TP/GE CAD/CARRION TP pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et une estimation globale annuelle de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC pour une durée ferme de une année reconductible de façon expresse trois fois une année.

2° Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget principal, au budget annexe des eaux et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 sur diverses opérations de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.